

PROVINCE DE QUÉBEC

MUNICIPALITÉ DE
SAINT-ISIDORE

Aux contribuables de la susdite municipalité

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ

par le soussigné, Marc-Antoine Tremblay, directeur général et secrétaire-trésorier de la susdite municipalité

QUE:

Lors de la séance ordinaire du 11 janvier 2021, le conseil municipal a adopté le règlement suivant :

Règlement no 348-2021 fixant les taux de taxes pour l'année 2021

Une copie de ce règlement est disponible pour consultation au bureau municipal, situé au 128, route Coulombe, du lundi au vendredi, de 08h00 à 12h00 et de 13h00 à 16h00.

DONNÉ À Saint-Isidore, ce treizième (13^e) jour de janvier deux mille vingt et un (2021).



Marc-Antoine Tremblay,
Directeur général
et secrétaire-trésorier